



RAPPORT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

2024

PREAMBULE

La loi d'orientation 92-125 du 6 février 1992 relative à l'Administration Territoriale de la République, en son article 11, précise que les collectivités territoriales de 3 500 habitants et plus doivent tenir un Débat d'Orientations Budgétaires (DOB) dans un délai de deux mois qui précèdent l'examen du budget. Cette formalité s'applique également aux CCAS des communes concernées.

Plus récemment, l'article 107 de la loi Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) du 7 août 2015 a modifié les articles L2312-1, L3312-1, L 5211-36 du CGCT relatifs au DOB en complétant les dispositions relatives à la forme et au contenu du débat.

Désormais, dans les CCAS des communes de plus de 3500 habitants, le débat d'orientation budgétaire doit s'appuyer sur un rapport d'orientation budgétaire qui sera porté à la connaissance des administrateurs. Ce débat fait l'objet d'une délibération spécifique.

CONTEXTE GENERAL DES FINANCES LOCALES

Le contexte international

La zone euro, prise dans son ensemble, est à l'arrêt en 2023. L'activité a progressé de 0,5% par rapport à 2022, résultant principalement du rattrapage économique post-Covid. L'économie européenne est pénalisée par la hausse de l'inflation (+4,9% en 2023), en raison du contexte de la crise en Ukraine, et du resserrement monétaire mené par la BCE dans l'objectif de ramener l'inflation à 2%.

L'inflation connaît un mouvement de baisse général en 2023, pour rappel ce dernier était de 5,2% en 2022. Cette réduction de l'inflation s'explique en partie par la baisse des prix de l'énergie, notamment de l'électricité.

L'autre composante de l'inflation européenne est l'augmentation des produits alimentaires qui subit la hausse des prix agricoles et des prix de production des industries agro-alimentaires. Cette hausse est moins intense, s'établissant pour l'alimentaire à +7,7% sur un an en novembre 2023, alors qu'elle était encore à deux chiffres quelques mois plus tôt. Cette tendance devrait se poursuivre en 2024 d'après l'ensemble des prévisions, mais sera fonction du contexte international, tant économique que politique. La Banque centrale européenne projette une inflation de la zone euro à +2,7% en 2024.

Le contexte national

L'inflation a atteint 4,9% en 2023 en France. En décembre 2023, selon l'Insee, l'inflation s'établissait à 3,7% : la normalisation attendue de l'inflation se confirme, surtout dans l'énergie, l'alimentation et les biens manufacturés. En 2024, la désinflation va se poursuivre mais sans revenir au régime 1999-2019. Au total, il apparaît, pour 2024, que la mécanique de désinflation en cours va se poursuivre, notamment dans les secteurs industriel et alimentaire. L'inflation dans les services ne devrait, elle, se normaliser que tardivement dans le cycle. Point d'attention dans l'énergie, où le choc apparaît davantage permanent que transitoire dans le contexte actuel. Il y a des biens et services dont les prix baissent : en décembre, 15,5% des 103 familles de biens qui composent l'indice Insee connaissaient des baisses de prix. Le moral des ménages s'en trouve revigoré, leur pouvoir d'achat également, et la Banque Centrale Européenne aura la possibilité de desserrer la contrainte monétaire.

Pour rappel, la hausse des prix a reflété d'abord le contrecoup de l'inflation atone en 2020 puis la hausse des cours des matières premières et du prix du fret dans un contexte de rebond plus rapide de la demande que de l'offre. Cette hausse s'est transmise aux prix des produits alimentaires et manufacturés. La guerre en Ukraine a prolongé ces tensions sur l'offre.

Sur un an, les prix à la consommation augmentent de 4,5% en juin 2023, après 5,1% en mai. Cette baisse de l'inflation est due au repli sur un an des prix de l'énergie (-3% après +2%) et au ralentissement des prix de l'alimentation (+13,7% après +14,3%). Les prix des services augmentent au même rythme que le mois précédent (+3%), tout comme ceux du tabac (+9,8%), tandis que ceux des produits manufacturés accélèrent légèrement (4,2% après +4,1%).

La France doit atteindre une hausse du PIB de 1% cette année, ce qui nécessite une accélération de l'activité au second semestre.

Baisse des prix de l'énergie sur un an

Sur un an, les prix de l'énergie reculent de 3% en juin 2023, après +2% en mai. La baisse des prix des produits pétroliers est plus marquée que celle du mois précédent (-17,2% après -9,7%) en raison d'un « effet de base » : les prix du gazole reculent de nouveau (-18,8% après -11,3%), tout comme ceux de l'essence (-11,3% après -2,4%) et des combustibles liquides (-30,7% après -24,6%). Les prix des combustibles solides ralentissent (+28,7% après +32,9%) ainsi que ceux de l'électricité (+10,1% après +11,3%), tandis que ceux du gaz accélèrent légèrement (+22% après +21,6%).

Ralentissement des prix de l'alimentation sur un an

Sur un an, les prix de l'alimentation augmentent de 13,7% en juin 2023, après +14,3% en mai. Hors produits frais, les prix de l'alimentation ralentissent pour le deuxième mois consécutif (14,1% après +14,9%). La hausse des prix s'atténue pour le pain et les céréales (+14,1% après +14,8), la viande (+11,9% après +13,4%), le lait, le fromage et les œufs (+19,8% après +20,7%), les huiles et graisses (+15,9% après +20,3%), le sucre, la confiture, le miel, le chocolat et la confiserie (+16,3% après +16,8%), ainsi que pour les boissons non alcoolisées (+13,6% après +13,9%).

A l'inverse, les prix des boissons alcoolisées accélèrent légèrement (+8,8% après +8,7%). Les prix des produits frais augmentent quant à eux à un rythme plus soutenu en juin 2023 (+11,2% après +10,7% en mai) du fait de l'accélération des prix des fruits frais (+9% après +7%). A l'inverse, ceux des légumes frais (+17% après +18%) et du poisson frais (+3,4% après +4,9%) ralentissent.

Stabilité de l'inflation des services sur un an

Sur un an, les prix des services augmentent de 3% en juin 2023, soit au même rythme que le mois précédent. Les prix des « autres services » accélèrent (+4% après +3,7%) : d'une part, ceux des services d'assurance (+3,6% après +1,8%), de protection sociale (+4,5% après 4,3%) et d'hébergement (+5,1% après +4,8%) accélèrent et d'autre part, la baisse des prix des services récréatifs et culturels s'atténue (-6,2% après -6,8%). A l'inverse, les prix des services de restauration (+5,6% après +5,8%), d'entretien et de réparations du logement (+5,4% après 5,8%) et des véhicules particuliers (+8% après +8,7%) ralentissent.

Les prix des loyers, eau, enlèvement des ordures ménagères accélèrent légèrement (+2,8% après +2,7%). Ceux des transports ralentissent (+6% après +8%), notamment ceux du transport aérien (+9,9% après +16,3%), du transport routier (+4,7% après +6,3%) et du transport ferroviaire (+8,5% après +8,7%). Enfin, les prix des services de santé diminuent à un rythme proche de celui du mois précédent (-0,6% après -0,5%) et la baisse des prix des services de communication s'accroît (-4,2% après -1,3%).

Légère accélération des prix des produits manufacturés sur un an

Sur un an, les prix des produits manufacturés augmentent de 4,2% en juin 2023, après +4,1% en mai. Les prix de l'habillement et des chaussures augmentent à un rythme plus soutenu que le mois précédent (+4,9% après +2,6%), notamment en raison d'un décalage du calendrier des soldes d'été qui ont débuté le 28 juin en 2023 contre le 22 juin en 2022. Les prix des « autres produits manufacturés » ralentissent (+5,3% après +5,6%), notamment ceux des meubles et articles d'ameublement (+5,9% après +7,3%), des gros appareils ménagers (+2,4% après +2,6%), de la verrerie, vaisselle et ustensile de ménage (+8,6% après +9,1%), des véhicules (+4,1% après +4,6%) et des autres appareils, articles et produits pour soins corporels (+9,5% après +9,6%).

A l'inverse, les prix des équipements de sport accélèrent (+3,9% après +3,1%) ainsi que ceux des produits pour jardin, plantes et fleurs (+6,2% après +4,7%). Enfin, les prix des produits de santé diminuent à un rythme proche de celui du mois précédent (-0,7% après -0,6%).

LE CONTEXTE LOCAL à LEZIGNAN-CORBIERES

DONNEES SOCIO-DEMOGRAPHIQUES

Une population âgée qui se stabilise

POP T1 - Population en historique depuis 1968

POP T1 - Population en historique depuis 1968								
	1968(*)	1975(*)	1982	1990	1999	2009	2014	2020
Population	7 558	7 355	7 514	7 881	8 266	10 224	11 248	11 112
Densité moyenne (hab/km ²)	200,6	195,2	199,4	209,2	219,4	271,3	298,5	294,9

(*) 1967 et 1974 pour les DOM

Les données proposées sont établies à périmètre géographique identique, dans la géographie en vigueur au 01/01/2023.

Sources : Insee, RP1967 à 1999 dénombremments, RP2009 au RP2020 exploitations principales.

La population légale de la commune a fortement augmenté entre 1999 et 2009. Nous constatons une baisse entre 2014 et 2020. En effet, la population est passée de 298,5 habitants/km² à 294,9 habitants/km².

Population INSEE 2017 : 11 168 habitants
 2018 : 11 248 habitants (+ 0.716 %)
 2019 : 11 317 habitants (+ 0.61 %)
 2020 : 11 112 habitants.

La population de la commune continue de vieillir :

- La catégorie des personnes de moins de 30 ans continue de baisser. Elle ne représente que 28,9 % de la population.
- Les personnes âgées entre 30 et 59 ans connaissent l'évolution inverse.
- Le nombre de personnes âgées de 60 à 89 ans a augmenté de manière significative.

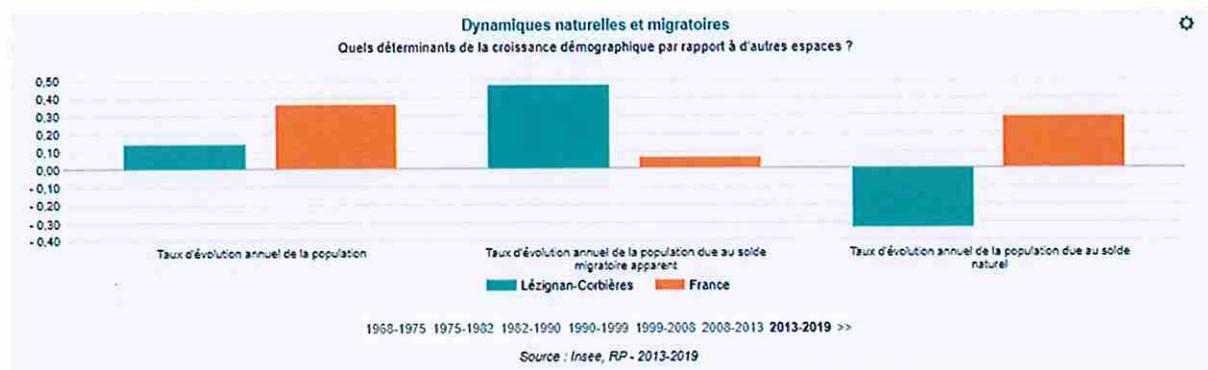
POP T3 - Population par sexe et âge en 2020

POP T3 - Population par sexe et âge en 2020				
	Hommes	%	Femmes	%
Ensemble	5 384	100,0	5 728	100,0
0 à 14 ans	1 059	19,7	876	15,3
15 à 29 ans	884	16,4	778	13,6
30 à 44 ans	899	16,7	979	17,1
45 à 59 ans	918	17,0	1 050	18,3
60 à 74 ans	1 040	19,3	1 134	19,8
75 à 89 ans	525	9,7	733	12,8
90 ans ou plus	59	1,1	178	3,1
0 à 19 ans	1 499	27,8	1 224	21,4
20 à 64 ans	2 595	48,2	2 830	49,4
65 ans ou plus	1 290	24,0	1 674	29,2

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

- Le nombre de jeunes âgés de 15 à 29 ans sur la commune était en diminution en 2020.
- Une population âgée s'installe, la commune attire les personnes retraitées : les personnes de 60 ans et plus représentent 33,10% de la population totale.

Depuis 1975, le taux de natalité est inférieur au taux de mortalité (-3.3 entre 2013 et 2019). Le solde naturel est négatif alors que la population continue à augmenter. Cette évolution est liée à un flux migratoire positif fortement conditionnée par l'attractivité du territoire : le coût de la vie, le cadre de vie de type rural, la richesse de services marchands et non marchands...



Une population fragile

Une population relativement fragile avec 1 597 personnes vivant seules, soit 32% des ménages et 14% de la population totale. Parmi les 4 898 ménages, 559 sont des familles monoparentales représentant 1 486 personnes, soit une moyenne de 2.65 personnes par famille.

Un habitat vieillissant mais une relance de la construction

LOG T5 - Résidences principales en 2020 selon la période d'achèvement

LOG T5 - Résidences principales en 2020 selon la période d'achèvement		
	Nombre	%
Résidences principales construites avant 2018	4 877	100,0
<i>Avant 1919</i>	435	8,9
<i>De 1919 à 1945</i>	577	11,8
<i>De 1946 à 1970</i>	895	18,4
<i>De 1971 à 1990</i>	1 096	22,5
<i>De 1991 à 2005</i>	827	16,9
<i>De 2006 à 2017</i>	1 047	21,5

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Le parc des résidences principales est vieillissant avec 39.70 % des bâtiments construits avant 1970. Il convient cependant de noter que les constructions sur la période 2006 à 2017 représentent 21.5 % des constructions de résidences principales. Celles-ci, bien que, vieillissantes sont bien pourvues en nombre de pièces : 70,2% d'entre elles disposent de 4 pièces (3 chambres) et plus, sauf dans le Quartier Prioritaire de la Ville où les habitations sont plus modestes et plus anciennes.

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces

LOG T3 - Résidences principales selon le nombre de pièces						
	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	4 243	100,0	4 739	100,0	4 900	100,0
1 pièce	50	1,2	51	1,1	43	0,9
2 pièces	316	7,4	407	8,6	375	7,7
3 pièces	861	20,3	1 073	22,6	1 038	21,2
4 pièces	1 474	34,7	1 653	34,9	1 707	34,8
5 pièces ou plus	1 542	36,3	1 555	32,8	1 737	35,4

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

Le niveau d'instruction faible et un taux de chômage élevé

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020

FOR T1 - Scolarisation selon l'âge et le sexe en 2020					
	Ensemble	Population scolarisée	Part de la population scolarisée en %		
			Ensemble	Hommes	Femmes
2 à 5 ans	487	336	68,9	64,5	73,6
6 à 10 ans	630	623	98,9	99,0	98,8
11 à 14 ans	616	611	99,1	99,7	98,4
15 à 17 ans	503	377	74,8	70,9	80,0
18 à 24 ans	743	252	33,9	35,2	32,4
25 à 29 ans	415	18	4,3	3,1	5,5
30 ans ou plus	7 515	67	0,9	0,8	1,0

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Malgré l'existence de 2 classes de Toutes Petites Sections (TPS), le taux d'enfants scolarisés entre 2 et 5 ans est relativement faible avec une moyenne de 68,9%. Néanmoins, ce constat pourrait être relativisé car il existe sur le territoire des moyens de garde collectifs ou individuels. Le taux de scolarisation remonte aux alentours de 98 % entre 6 ans et 14 ans pour chuter ensuite de 18% à la sortie du collège. Ce phénomène de déscolarisation s'aggrave encore sur la tranche d'âge 18-24 ans qui ne représente plus que 32,4% de la population scolarisée.

FOR T2 - Diplôme le plus élevé de la population non scolarisée de 15 ans ou plus selon le sexe en 2020

	Ensemble	Hommes	Femmes
Population non scolarisée de 15 ans ou plus	8 463	3 950	4 513
Part des titulaires en %			
Aucun diplôme ou certificat d'études primaires	32,5	31,1	33,8
BEPC, brevet des collèges, DNB	7,1	6,2	8,0
CAP, BEP ou équivalent	26,7	31,3	22,7
Baccalauréat, brevet professionnel ou équivalent	15,5	14,9	16,0
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 2	7,9	6,9	8,9
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 3 ou bac + 4	5,7	4,5	6,8
Diplôme de l'enseignement supérieur de niveau bac + 5 ou plus	4,5	5,1	3,9

Source : Insee, RP2020 exploitation principale, géographie au 01/01/2023.

Le niveau d'étude et de diplôme influent sur le taux de chômage et le niveau des emplois. Or, 64,5 % de la population non scolarisée de plus de 15 ans n'a pas de diplôme, ou alors un diplôme de cycle court.

Chômage et emploi

Sur 11 112 habitants, 6 415 personnes ont entre 15 et 64 ans et donc en âge d'être actifs. Seuls, 42,8% ont un emploi en 2020.

En ce qui concerne les inactifs, nous relevons que 23,3% d'entre eux sont classés dans la catégorie « autres personnes sans activité professionnelle », c'est-à-dire que ces personnes ne sont ni dans le système scolaire, ni retraités.

EMP T4 - Chômage (au sens du recensement) des 15-64 ans			
	2009	2014	2020
Nombre de chômeurs	792	943	802
Taux de chômage en %	20,5	22,4	20,2
Taux de chômage des 15 à 24 ans	38,9	41,7	38,7
Taux de chômage des 25 à 54 ans	17,5	19,7	18,6
Taux de chômage des 55 à 64 ans	14,1	13,9	10,9

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations principales, géographie au 01/01/2023.

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle

POP T5 - Population de 15 ans ou plus selon la catégorie socioprofessionnelle						
	2009	%	2014	%	2020	%
Ensemble	8 420	100,0	9 111	100,0	9 176	100,0
Agriculteurs exploitants	44	0,5	49	0,5	24	0,3
Artisans, commerçants, chefs d'entreprise	396	4,7	354	3,9	368	4,0
Cadres et professions intellectuelles supérieures	264	3,1	310	3,4	286	3,1
Professions intermédiaires	692	8,2	791	8,7	763	8,3
Employés	1 244	14,8	1 432	15,7	1 320	14,4
Ouvriers	944	11,2	1 093	12,0	1 159	12,6
Retraités	2 824	33,5	3 036	33,3	3 115	33,9
Autres personnes sans activité professionnelle	2 012	23,9	2 044	22,4	2 142	23,3

Sources : Insee, RP2009, RP2014 et RP2020, exploitations complémentaires, géographie au 01/01/2023.

Les données du chômage et du niveau d'études nous montrent que la catégorie la plus touchée est celle des non diplômés.

Le tissu économique local

Lézignan-Corbières dispose d'une offre de commerces, de services de proximité et des services intermédiaires diversifiée, rayonnant sur les communes des alentours qui ne disposent pas d'autant de services. Outre les commerces, la commune dispose d'une offre de soins de qualité (médecins, pharmacies, spécialistes...) et même d'un centre hospitalier.

RES T3 - Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2021

RES T3 - Établissements actifs employeurs selon les sphères de l'économie fin 2021				
	Établissements		Postes salariés	
	Nombre	%	Nombre	%
Ensemble	493	100,0	5 204	100,0
Sphère productive	142	28,8	1 538	29,6
<i>dont domaine public</i>	0	0,0	0	0,0
Sphère présentielle	351	71,2	3 666	70,4
<i>dont domaine public</i>	21	4,3	1 319	25,3

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Lpcalisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2023.

RES T1 - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2021

RES T1 - Établissements actifs employeurs par secteur d'activité agrégé et taille fin 2021							
	Total	%	0 salarié	1 à 9 salariés	10 à 19 salariés	20 à 49 salariés	50 salariés ou plus
Ensemble	493	100,0	38	348	47	36	24
Agriculture, sylviculture et pêche	16	3,2	4	10	1	1	0
Industrie	37	7,5	1	22	7	6	1
Construction	47	9,5	6	37	3	1	0
Commerce, transports, services divers	328	66,5	25	246	29	18	10
<i>dont commerce et réparation automobile</i>	128	26,0	5	98	14	8	3
Administration publique, enseignement, santé, action sociale	65	13,2	2	33	7	10	13

Champ : hors secteur de la défense et hors particuliers employeurs.

Source : Insee, Flores (Fichier Localisé des Rémunérations et de l'Emploi Salarié) en géographie au 01/01/2023.

Les effets de la guerre en Ukraine se sont fait ressentir et cela a pu mettre en difficulté l'ensemble des secteurs d'activités.

Nous constatons que les entreprises des zones commerciales conserveraient, a priori, leur dynamisme, alors que les commerces du centre-ville connaissent de plus grandes difficultés qui fragilisent les possibilités de pérennisation de leurs activités dans la durée.

Revenus et pauvreté des ménages

Le revenu disponible médian des ménages de Lézignan Corbières était de 18 860 €/an en 2020 pour une moyenne départementale de 19 980 €. Le revenu médian national en 2021 était de 19 390€ annuels.

Un autre indicateur de pauvreté est le nombre de ménages fiscaux sur la commune et le ratio de ménages fiscaux imposés.

Nombre de ménages fiscaux en 2021 : 4 398.

Le taux de pauvreté en 2021 était de 24% pour une moyenne départementale de 20,8%. En 2021, le seuil de pauvreté Insee était de 1 102 € pour une personne et 2 314 euros pour un couple avec deux enfants de moins de 14 ans.

REV T1 - Ménages fiscaux de l'année 2021	
	2021
Nombre de ménages fiscaux	4 398
Nombre de personnes dans les ménages fiscaux	9 069
Médiane du revenu disponible par unité de consommation (en euros)	18 860
Part des ménages fiscaux imposés (en %)	38

Source : Insee-DGFIP-Cnaf-Cnav-Cmsa, Fichier localisé social et fiscal (Filosofi) en géographie au 01/01/2023.

Le quartier prioritaire

Il existe de grandes disparités de niveau de vie sur le territoire de la commune avec des classes sociales moyennes voire aisées sur les écarts et la présence d'un quartier prioritaire en centre-ville. Or, ce quartier prioritaire (QPV) compte environ 3 000 habitants soit un peu plus d'un quart de la population de la commune. A titre de comparaison, les quartiers prioritaires de Carcassonne et Narbonne représentent 20 % de la population ; celui de Limoux représente 16%.

Ce quartier constitue un îlot de pauvreté dans un environnement déjà défavorisé, le niveau d'instruction est plus faible que sur le reste du territoire communal, les habitations plus petites et plus vieilles, ... Les habitants du QPV conjuguent pauvreté monétaire et difficultés d'insertion professionnelle et sociale. Moins de la moitié des personnes en âge de travailler exercent un emploi et environ 3 jeunes sur 10 du quartier sont scolarisés.

La population de Lézignan est une population fragile en raison de son faible niveau de revenus et de qualification. Cette faiblesse est accentuée par l'inflation qui touche l'ensemble des produits de consommation courante.

L'ACTION du CCAS et MOYENS FINANCIERS

La crise est réelle et le CCAS sera, comme l'an passé, probablement plus sollicité dans le cadre de la vérification de la complétude de dossiers qui relève d'autres autorités compétentes, soit dans le cadre des aides facultatives.

Les missions du CCAS de Lézignan-Corbières

Les missions obligatoires

Le CCAS de Lézignan assure les missions obligatoires définies par le code de l'action sociale et des familles (CASF) et notamment par l'article L.123-5 dans le cadre d'une action générale d'action de prévention et de développement social dans la commune en liaison avec les institutions publiques et privées. Il participe à l'instruction des demandes d'aide sociale dans les conditions fixées par voie réglementaire et transmet les demandes dont l'instruction incombe à une autre autorité. L'établissement du dossier et sa transmission constituent une obligation, indépendamment de l'appréciation du bien-fondé de la demande. Le CCAS procède également, sous réserve du respect des conditions réglementaires, à la domiciliation des personnes sans domicile.

Dans le cadre de ces missions obligatoires, le CCAS de Lézignan a pré-instruit ou instruit en 2023 : 126 dossiers de demande d'APA et 33 dossiers de demande d'APAE, 25 dossiers d'hébergement et 31 dossiers de demande de service ménager (portage de repas et télé-sécurité hors APA).

Les missions facultatives

Le CCAS de Lézignan est amené à examiner et attribuer des aides financières exceptionnelles (aide alimentaire, aide visant l'accès à une fourniture minimum d'eau et d'énergie...) validées par le conseil d'administration.

Dans le cadre de ses missions facultatives, le CCAS intervient à titre subsidiaire et complémentaire de l'action du Conseil Départemental et des associations caritatives. Ceci peut expliquer pourquoi le CCAS ne gère que peu de demandes d'aide alimentaire.

Néanmoins, le constat établi début 2024 est que la Croix Rouge et les Restaurants du cœur sont de plus en plus sollicités. Respectivement ce sont 257 personnes et 241 personnes accueillies par ces deux associations pour de l'aide alimentaire. Cette évolution ne peut s'expliquer uniquement par l'arrivée des familles déplacées d'Ukraine.

Avec l'augmentation de certains prix de biens de consommation courante, de plus en plus de personnes se retrouvent en difficulté financière avec un reste à vivre inférieur au seuil d'éligibilité aux aides alimentaires attribuées par les associations.



Le budget du CCAS de Lézignan-Corbières

Situation financière du CCAS pour l'exercice 2023

1. Les recettes

Les recettes de fonctionnement

Elles sont constituées du produit des « ventes » des concessions funéraires d'un montant de 17 859.00 €

A noter qu'en 2023 le CCAS a encaissé un montant de 650.00 € au titre de reversement de dons.

Le budget 2023 est en excédent en raison d'un report de solde de 60 234.21 € de 2022.

Les recettes d'investissement

Pas de recettes, le solde de la section d'investissement est de 0 €.

2. Les dépenses

Les dépenses de fonctionnement

Les principales dépenses de fonctionnement sont des dépenses liées à l'exécution des missions obligatoire du CCAS, en l'occurrence la pré-instruction des dossiers d'aide sociale (demande d'APA, de logement social...).

Les autres dépenses sont réalisées dans le cadre des missions facultatives du CCAS, il s'agit notamment des aides exceptionnelles et de l'organisation de l'opération des bons d'achat « Lézibons » qui permet une opération solidaire à double titre : pour les personnes âgées et pour les commerçants.

Les dépenses d'investissement

Pour l'exercice 2023, il n'y a ni recettes ni dépenses en section d'investissement.

Libellés	Investissement		Fonctionnement		Ensemble	
	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents	Dépenses ou déficits	Recettes ou excédents
résultats reportés (1)	0,00	0,00		60 234.21	0,00	60 234.21
opérations de l'exercice (2)	0,00	0,00	26 670.50	18 509.00	26 670.50	16 465.20
TOTAUX CUMULES (1 + 2)	0,00	0,00	26 670.50	78 743.21	26 670.50	78 743.21
reste à réaliser (3)	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00	0,00
TOTAUX CUMULES (1 + 2 + 3)	0,00	0,00	26 670.50	78 743.21	26 670.50	78 743.21
RESULTATS DEFINITIFS		0,00		52 072.71		52 072.71

Prospective financière du CCAS pour l'exercice 2024

Le budget du CCAS vit sur le report annuel du résultat excédentaire d'exploitation de l'année précédente.

Grâce à ce report (52 072.71 € au 31/12/2023) il n'est pas nécessaire de lever des virements de crédits de la Ville vers le CCAS. Ce résultat positif diminue chaque année. C'est pourquoi il convient de rester « prudent » quant aux actions à mettre en œuvre.

1. Les recettes de fonctionnement : les Produits du domaine (chapitre)

Ce compte est alimenté majoritairement par les ventes de concessions funéraires. Son montant sera fixé sur les bases de l'année 2023.

2 - Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 : charges à caractère général : 26 670.50 €

Ce chapitre comprend les dépenses courantes diverses et le coût de l'opération nommée « Lézibon » qui a coûté 24 712.82 € par an et sera renouvelée en 2024 sur une base de 30 000.00 €

Chapitre 12 : charges de personnel

Le CCAS ne dispose pas actuellement d'un personnel propre. Il s'agit d'agents de la Commune mis à disposition du CCAS. Cette mise à disposition n'a pas donné lieu au versement par le CCAS de la contrepartie financière prévue. Cette contrepartie évaluée à 35 000.00 € doit cependant être inscrite au budget.

Chapitre 65 : autres dépenses de gestion courante

Il s'agit des versements éventuels d'aides et secours. Compte tenu de l'impact économique et social de la crise sanitaire, il faut craindre une augmentation des demandes de la population en matière « d'aides alimentaires et vestimentaires » courant 2024.

Le budget prévisionnel 2023 prévoyait une somme de 12 000 € pour permettre d'apporter une aide moyenne de 500 euros à 24 familles qui n'a pas été utilisée. Il convient cependant de conserver cette somme inscrite compte tenu de l'inflation actuelle et de la crise économique qui touche de plus en plus de familles.

Il convient de noter que la gestion des finances du CCAS se fait avec prudence mais aussi pragmatisme afin que cette instance reste en mesure de répondre, dans le cadre strict des compétences qui lui sont imparties, aux besoins d'aide et d'assistance qui peuvent être exprimés par nos populations. C'est dans cette logique maintenue que seront mises en œuvre les actions du CCAS pour l'exercice 2024.

Dossier N°1 : Annexe

OBJET : Approbation du Procès-Verbal de la séance du conseil d'administration du 21 février 2024

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU 21 FEVRIER 2024
--

<u>Nombre d'administrateurs en exercice :</u>	16
<u>Nombre de d'administrateurs présents :</u>	8
<u>Nombre de votants :</u>	10

Date de la convocation : 14 février 2024

Secrétaire de séance : Mme Christine BENET

L'an deux mille vingt-quatre et le 21 février, à 14 heures, le conseil d'administration du Centre Communal d'Action Sociale s'est réuni en la salle des mariages de l'Hôtel de ville situé 42 Cours de la République, sous la présidence de Monsieur Gérard FORCADA, président du CCAS.

Étaient présents : Mme Christine BENET ; M. Alain-Marc GARCIA ; Mme Marie-Claude MARTINEZ ; Mme Monique PUJAU ; Mme Bernadette FALCONETTI ; Mme Sylviane BERNAZEAU, M. Gérard FORCADA ; Mme Sylvie DANRE ; Mme Chantal JAOUL.

Étaient excusés : Mme Mireille SANTINI ; Mme Suzanne HERNANDEZ ; M. Bernard FUMET ; M. Freddy NOLOT ; Mme Dominique JOLIS-PAILHIEZ ; M. Gérard BLANC ; M. Denis ROUSSEAU ; Mme Jacqueline TESSARO.

Ont donné procuration : Mme Mireille SANTINI à M. Alain-Marc GARCIA ; M. Bernard FUMET à Mme Marie-Claude MARTINEZ.

Monsieur le Président du CCAS ouvre la séance.

1. Procès-Verbal de la séance du 30 Novembre 2023

Les administrateurs sont invités à faire part de leurs remarques.

Aucune remarque n'est formulée.

Il est précisé que Bernard BLANC, Denis ROUSSEAU, Jacqueline TESSARO et Chantal JAOUL ne participent pas au vote du procès-verbal de la séance du 30 novembre 2023 car absents lors de celle-ci.

Le Conseil d'Administration délibérant à main levée approuve le procès-verbal du 30 novembre 2023 par 12 voix pour et 4 abstentions.

2. Attribution d'une aide de secours à Marie-Ange ARNAUD

Considérant que Marie-Ange ARNAUD est mère d'Angel et Nolan GARCIA ARNAUD scolarisés tous les deux à l'école Frédéric Mistral de Lézignan-Corbières.

Dans un courrier du 19 décembre 2023 adressé à M. Le Maire, elle explique avoir de grandes difficultés financières pour le paiement des factures concernant la cantine, la garderie et le centre aéré. Elle indique rencontrer des problèmes de santé et autres qui ont engendré la survenue de ces difficultés.

L'intéressée a obtenu une aide financière du Conseil Départemental de 80 euros ainsi qu'une aide financière de 250 euros du Secours Catholique. Mais à ce jour, l'intéressée est encore redevable de 210 euros pour les frais de cantine et 244,81 euros pour les frais d'ALAE. Aussi, elle demande une aide financière de 454,81 euros.

3. Mise en œuvre de mesures conservatoires avant le vote du budget principal 2024

Considérant la nécessité de recourir aux mesures conservatoires pour l'exercice 2024.

Attendu que le budget principal sera soumis à l'approbation du conseil d'administration avant la date limite prévue du vote soit le 15 avril 2024.

Jusqu'à l'adoption de ce budget et conformément à l'article L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, l'exécutif de la collectivité est en droit de mettre en recouvrement les recettes et mandater les dépenses de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Concernant les dépenses de la section d'investissement, l'article prévoit la possibilité, sur autorisation de l'organe délibérant et jusqu'à l'adoption du budget, d'engager, de liquider et de mandater ces dépenses dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'article L1612-1 du CGCT prévoit que l'autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits.

Le montant des crédits pouvant être engagé pour le budget principal apparaît comme suit :

BUDGET	BP + DM 2023	limite autorisée mesures conservatoires 2024
BUDGET CCAS Investissement	2 500.00	625.00

Le Conseil d'Administration délibère à main levée et adopte à l'unanimité le procès-verbal du 21 février 2024.

Le Président du CCAS

La secrétaire

Gérard FORCADA

Christine BENET



Le Président du CCAS

Maire de Lézignan-Corbières

à

Mesdames et Messieurs les membres
du conseil d'administration du CCAS

Lézignan-Corbières, le 21 mars 2024

Nos Réf. GF/II/ALG

Affaire suivie par : Aurélie Le Gall

Objet : Réunion du conseil d'administration

Chère Madame, cher Monsieur,

Je vous prie de bien vouloir participer à la prochaine réunion du conseil d'administration du CCAS qui aura lieu le 27 Mars 2024, à 9h30, dans la salle du Conseil Municipal.

L'ordre du jour de la séance est le suivant :

1. Approbation du procès-verbal de la séance du conseil d'administration du 21 février 2024,
2. Vote du Compte de Gestion,
3. Vote du Compte Administratif,
4. Vote Affectation Résultat
5. Débat d'orientation budgétaire,
6. Questions diverses

Je vous prie de croire, chère Madame, cher Monsieur, en l'assurance de mes sentiments les plus dévoués.

Gérard FORCADA



DOSSIER N°4 :

CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS DU 27 MARS 2024

THEME : FINANCES

OBJET : VOTE AFFECTATION DU RESULTAT 2023

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L1612-12 et L1612-20,

Vu l'instruction comptable M14,

Vu le compte de gestion 2023 budget CCAS adressé par le comptable public,

Vu le compte administratif 2023 budget CCAS.

Le compte administratif 2023 du budget CCAS fait apparaître un excédent de 52 072.71 € uniquement pour la section de fonctionnement.

Considérant que le conseil d'administration, à la suite du vote du compte administratif 2023 doit procéder à l'affectation du résultat, il est demandé au conseil d'administration d'adopter l'affectation du résultat suivant :

FONCTIONNEMENT		
I	dépenses de l'exercice	26 670,50
II	recettes de l'exercice hors 002	18 509,00
III= II + I	RESULTAT COMPTABLE (hors 002)	-8 161,50
IV	excédent de fonctionnement reporté 002	60 234,21
V=III + IV	EXCEDENT (OU DEFICIT) DE LA CLOTURE DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	52 072,71

INVESTISSEMENT		
VI	Excédent / déficit d'investissement reporté 001	0,00
VII	dépenses de l'exercice hors 001	0,00
VIII	recettes de l'exercice hors 001	0,00
IX=VIII + VI-VII	RESULTAT DE CLOTURE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00
X	ENS en dépenses	0,00
XI	ENS en recettes	0,00
XII=IX - (X-XI)	RESULTAT DEFINITIF CORRIGE DES ENS DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT	0,00

AFFECTATION		
XIII	affectation au 1068 du BP N + 1	0,00
XIV	reprise du résultat d'investissement 001 au BP N + 1	
XV	reprise de l'excédent fonctionnement reporté 002 au BP N+ 1	52 072,71